

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Formation aux vérifications réglementaires des engins de travaux publics - en présentiel

La formation VGP Engins de TP permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise en service des engins de TP (tractopelles, niveleuses,...), conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement des engins de TP et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Techniciens de maintenance
- Mécaniciens d'engins de TP
- Responsables techniques / chefs d'atelier
- Préventeurs HSE
- Toutes personnes qui souhaitent pouvoir contrôler les engins de TP

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur : connaître les obligations légales relatives aux VGP des engins de TP (Code du travail, normes en vigueur), identifier les responsabilités des exploitants et des contrôleurs.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique : savoir quand et comment réaliser les contrôles réglementaires, identifier les points critiques à inspecter (bras, vérins, bennes, godets, dispositifs de sécurité, etc...).
- Appliquer les procédures de contrôle : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles).

Contenu de la formation

VGP Formations | Zone Industrielle du Plessis Beuscher Châteaubourg 35220 | Numéro SIRET : 49115955400014 |
Numéro de déclaration d'activité : 53350868535 (auprès du préfet de région de : Rennes, Bretagne)

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



- Partie théorique:
 - Présentation des objectifs de la formation
 - Définition et objectifs des Vérifications Générales Périodiques
 - Cadre juridique : Code du travail, arrêtés et normes en vigueur
 - Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et la norme NF EN 474-1
 - Rappel des responsabilités des exploitants et des contrôleurs
 - Fréquence et périodicité des contrôles
 - Présentation technique des engins de TP
 - Typologie des engins soumis aux VGP (pelles hydrauliques, chargeuses, bulldozers, etc.)
 - Principaux organes mécaniques, hydrauliques et électriques.
 - Systèmes de sécurité obligatoires et dispositifs de protection
 - Vérification des équipements de levage intégrés aux engins (godets, fourches, grappins)
 - Méthodologie de la Vérification Générale Périodique
 - Procédure type d'une VGP : méthodologie et points de contrôle
 - Analyse des défauts et anomalies courantes
 - Usure des composants : pneumatiques, chenilles, axes, articulations
 - Vérification des circuits hydrauliques : fuites, pression, fonctionnement des vérins
 - Contrôle des systèmes de freinage et de direction
 - Exemples de non-conformités fréquentes et leurs impacts sur la sécurité
- Partie pratique:
 - Application sur site : Vérification d'engins de TP
 - Prise en main des fiches de contrôle et documents réglementaires
 - Inspection visuelle d'un engin de TP : état général, structure, soudures
 - Test fonctionnel des principaux organes (freins, direction, avertisseurs, etc.)
 - Essais en charge
 - Vérification des dispositifs de levage et de sécurité
 - Relevé des observations et identification des écarts
 - Rédaction d'un rapport conforme aux exigences légales
 - Discussion des cas rencontrés et correction des erreurs

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.

A la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec un engin de TP
- Livret INRS
- Un rapport de contrôle pour le cas pratique
- Utilisation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisés
- Espace apprenant sur Digiforma

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

Modalités de certification

Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle d'un engin de TP en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."

VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.